



Volume 26, no 7

# Municipalité d'Yamachiche

366, rue Sainte-Anne  
Yamachiche (Québec) G0X 3L0  
Téléphone : 819 296-3795  
Télécopieur : 819 296-3542  
Courriel : [hoteldeville@yamachiche.ca](mailto:hoteldeville@yamachiche.ca)  
Site Internet : [www.yamachiche.ca](http://www.yamachiche.ca)



Juin 2021

# BULLETIN MUNICIPAL

## Horaire de l'Hôtel de Ville

Lundi au vendredi

8 h à 12 h

13 h à 16 h

Si une **urgence municipale** concernant le Service des travaux publics se produit en dehors de nos heures de bureau, il vous est possible de joindre notre employé de garde au **poste 3648**.

Par contre, **si la situation n'est pas urgente**, veuillez laisser un message vocal au **poste 3600** et nous vous contacterons dans les plus brefs délais.

## Le saviez-vous?

Le remplissage ainsi que la stabilisation du niveau d'eau d'une piscine sont permis en tout temps, sauf pour la période allant du 15 mai au 15 septembre où l'horaire sera de 12 h (minuit) à 6 h, et ce, selon la méthode pair-impair :

Donc, les jours **PAIRS** de calendrier pour tous les citoyens dont l'adresse de résidence est **PAIRE** ainsi que les jours **IMPAIRS** de calendrier pour tous les citoyens dont l'adresse de résidence est **IMPAIRE**.

## Rappel important

### Horaire et restriction d'arrosage sur le territoire d'Yamachiche

L'eau est une ressource épuisable qu'il nous faut préserver, dans ce but nous demandons votre précieuse collaboration afin d'éviter le gaspillage et ainsi de ne pas utiliser l'eau de l'aqueduc pour nettoyer les trottoirs et les stationnements ainsi qu'arroser les pelouses.

Toutefois, à moins d'avis contraire de notre part, il vous est tout à fait possible d'arroser votre jardin ainsi que vos fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux entre le 15 mai et le 15 septembre d'une même année, et ce, selon les méthodes d'arrosage ci-dessous ainsi que l'horaire suivant :

### Horaire d'arrosage pour la municipalité d'Yamachiche

Arrosage manuel	Arrosage mécanique		Arrosage automatique	
Permis en tout temps	Jours <b>PAIRS</b> de calendrier	Jours <b>IMPAIRS</b> de calendrier	Lundi, mercredi et vendredi	Mardi, jeudi et dimanche
Le lavage des véhicules ainsi que l'arrosage des potagers, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux.	L'arrosage est permis pour les résidences dont l'adresse est <b>PAIRE</b> de 19 h à 22 h.	L'arrosage est permis pour les résidences dont l'adresse est <b>IMPAIRE</b> de 19 h à 22 h.	L'arrosage est permis pour les résidences dont l'adresse est <b>IMPAIRE</b> de 3 h à 5 h.	L'arrosage est permis pour les résidences dont l'adresse est <b>PAIRE</b> de 3 h à 5 h.
Désigne l'arrosage avec un boyau, relié à l'aqueduc, équipé d'une fermeture à relâchement tenu à la main pendant la période d'utilisation.	Désigne tout appareil d'arrosage relié au réseau de distribution qui doit être mis en marche et arrêté manuellement sans devoir être tenu à la main pendant la période d'utilisation.		Désigne tout appareil d'arrosage, relié à l'aqueduc, actionné automatiquement, y compris les appareils électroniques ou souterrains.	

Par ailleurs, un propriétaire qui installe une nouvelle pelouse, ensemencée ou tourbée, peut obtenir sans frais un certificat d'autorisation d'arrosage émis par notre Service de l'urbanisme. À cet effet, veuillez noter qu'en ayant ce certificat, il vous sera possible d'arroser celle-ci pendant une durée maximale de quinze (15) jours consécutifs, pour un maximum de (2) deux fois par année, par propriété et selon l'horaire suivant :

- Pendant les cinq (5) premiers jours, à toute heure et pour une durée maximale de quatre (4) heures par jour;
- Pendant les dix (10) jours suivants, à tous les jours de 19 h à 22 h.

Nous vous remercions de votre compréhension!

## Horaire des collectes pour le mois de juillet 2021

### Matières résiduelles (déchets)

7 juillet 2021

14 juillet 2021

21 juillet 2021

28 juillet 2021

### Matières recyclables

13 juillet 2021

27 juillet 2021

## Matières encombrantes

Veillez noter que la seconde collecte des matières encombrantes aura lieu le **7 juillet** prochain.

Pour toute question sur les matières acceptées, n'hésitez pas à nous contacter sur nos heures de bureaux.

# Rappel important

## Bacs roulants obligatoires – Collecte des matières recyclables

Nous désirons vous rappeler que l'utilisation de bacs roulants conformes est obligatoire pour la collecte des matières recyclables. De plus, veuillez vous référer aux informations ci-dessous afin de faciliter le travail des éboueurs.

### AUCUNE MATIÈRE À CÔTÉ DU BAC OU SUR LE COUVERCLE

Afin de faciliter les opérations de collecte, de préserver la qualité des matières recyclables ainsi que d'éviter l'éparpillement de celles-ci.

### DÉGAGEMENT DES BACS

Nous vous prions de laisser un espace d'au moins deux (2) pieds si vous avez plus d'un bac.

### ORIENTATION DU BAC

Les roues doivent être orientées vers votre propriété et l'ouverture du couvercle vers la rue.

### BACS ALIGNÉS EN BORDURE DE ROUTE

Nous vous saurions gré de placer votre bac le lundi soir ou le mardi matin avant 6 h.

Pour toute question supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous!



## Avis de promulgation

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 31 mai 2021, les membres du conseil municipal ont adopté le *Règlement no 498 modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle*.

En raison de la situation actuelle entourant la COVID-19 et afin de suivre les recommandations émises par le gouvernement du Québec, nous désirons porter à votre attention que toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement pourra en faire la demande à l'adresse courriel suivante : [hoteldeville@yamachiche.ca](mailto:hoteldeville@yamachiche.ca).

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Yamachiche, ce 2 juin 2021

Marie-France Boisvert, directrice générale et secrétaire-trésorière

## Bibliothèque municipale

Nous désirons porter à votre attention que la bibliothèque municipale J.-Alide-Pellerin sera fermée pour une partie de la période estivale, et ce, du 30 juin au 1<sup>er</sup> août 2021.

La réouverture aura donc lieu le **lundi 2 août 2021**, dès 18 h.

### Horaire de la bibliothèque

Lundi et mardi : 18 h à 20 h

Samedi : 9 h à 12 h



## Félicitations!

C'est avec un grand plaisir que nous désirons féliciter Mme Sylvie Lamy qui a récemment été honorée auprès de l'Association des personnes handicapées du comté de Maskinongé.

D'ailleurs, du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2021 se déroule la *Semaine québécoise des personnes handicapées* et c'est suite à son excellent travail auprès de cette association que Mme Lamy a reçu cette belle reconnaissance.

Toutes nos félicitations pour ce bel hommage!

